

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2026

Extrait du procès-verbal

Le 25 juin 2026, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 19 juin 2026.

Étaient présents Madame, Monsieur : Chantal SUBRA, Didier TAUPIN

Était excusée Madame, Monsieur : Christophe CABRI, Ghislaine GUILLEN

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	3

DELIBERATION N°67-2026

ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ET DE MATERIELS DE SAUVETAGE NAUTIQUE

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ET DE MATERIELS DE SAUVETAGE NAUTIQUE

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime a lancé une consultation en vue de la passation d'accords-cadres relatifs à l'achat, la fourniture et la livraison d'équipements et de matériels nautiques divers pour ses propres besoins.

La consultation faisait l'objet de l'allotissement suivant :

<i>Num</i>	<i>Désignation</i>
01	Veste de mer
02	Matériel de plongée
03	Moyens de communication et de repérage
04	Moyens de treuillage
05	Combinaison de plongée et sauvetage et accessoires de protection isothermique
06	Paddleboard structure en dur
07	Paddleboard gonflable
08	Matériel de sauvetage
09	Matériel d'inondation

Les montants estimés des besoins, par lot, pour la durée de validité du contrat fixée à quatre ans sont les suivants :

<i>Num</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant estimé en euros HT</i>
01	Veste de mer	4 400,00
02	Matériel de plongée	28 000,00
03	Moyens de communication et de repérage	30 000,00
04	Moyens de treuillage	600,00
05	Combinaison de plongée et sauvetage et accessoires de protection isothermique	38 000,00
06	Paddleboard structure en dur	8 000,00
07	Paddleboard gonflable	4 000,00
08	Matériel de sauvetage	8 000,00
09	Matériel d'inondation	5 500,00

Les prestations et fournitures font l'objet d'un accord-cadre séparé par lot distinct. Chaque accord-cadre est fractionné à bons de commande avec uniquement un maximum établi en valeur, conformément aux dispositions des articles L. 2125-1 1, R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

La durée initiale de validité de l'accord-cadre est d'un an calendaire à compter de sa date de notification. Il pourra, par la suite, être reconduit tacitement, par période successive d'un an calendaire, trois fois au plus.

La mise en concurrence s'est effectuée suivant les modalités d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La proposition de variante libre n'était pas autorisée. Il n'était pas prévu de variante imposée. Il n'était pas non plus prévu de prestation supplémentaire équivalente (PSE). Toutefois, le pouvoir

adjudicateur prévoyait des fournitures et prestations facultatives, c'est-à-dire qui sont demandées dans le cadre du dossier de consultation et expressément identifiées mais dont la valorisation (ou l'abondement) n'est pas imposée. Une absence de réponse concernant celles-ci ne rend donc pas irrégulière la proposition du soumissionnaire. Elles sont à distinguer de la notion de variante. A contrario, en cas de réponse favorable à la demande de la personne publique, ces prestations seront incluses au marché et donneront lieu à des commandes potentielles.

Les modalités de publicité étaient adaptées au montant estimé du besoin et à la nature des contrats, en application de l'article R. 2131-16 du Code de la commande publique.

L'avis de marché a fait l'objet d'une publication dans les conditions suivantes :

<i>Support</i>	<i>Date d'envoi à la publication</i>	<i>Date de parution</i>	<i>Observation(s)</i>
JOUE	06/03/2026	08/03/2026	Identifiant : 26-23482
BOAMP	06/03/2026	08/03/2026	Avis n°160198-2026
https://marches-securises.fr/ (profil acheteur du SDIS 17)	06/03/2026	08/03/2026	
https://www.sdis17.fr/marché-public/ (site internet du SDIS 17)	06/03/2026	08/03/2026	

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis gracieusement à la disposition de celles-ci qui devaient remettre leur offre par voie dématérialisée via le profil acheteur de la personne publique.

La date limite de réception des plis était fixée au 16 avril 2026 (12h00), délai de rigueur.

A l'issue de la période de consultation :

- 52 dossiers de consultation avaient été retirés dont 25 de façon anonyme ;
- 15 plis ont été remis dans les délais conformément aux stipulations du règlement de la consultation.

Ceux-ci sont :

<i>Num registre</i>	<i>Date de réception du pli</i>	<i>Mode de réception du pli</i>	<i>Nom du déposant</i>	<i>Observation(s)</i>
01	23/03/2026 17h07	Dépôt dématérialisé.	OCEANPERF	Pli relatif au lot n° 06. Pli annulé et remplacé par un dépôt ultérieur.
02	23/03/2026 17h14	Dépôt dématérialisé.	OCEANPERF	Pli relatif au lot n° 07. Pli annulé et remplacé par un dépôt ultérieur.
03	07/04/2026 16h51	Dépôt dématérialisé.	OCEANPERF	Pli relatif aux lots n° 06 et 07. Pli annulant et remplaçant un dépôt antérieur.
04	08/04/2026 14h11	Dépôt dématérialisé.	KAYAKOMAT	Pli relatif au lot n° 06.
05	09/04/2026 17h18	Dépôt dématérialisé.	3 BAY PADDLE SUP	Pli relatif au lot n° 06.
06	13/04/2026 17h00	Dépôt dématérialisé.	EPISUD	Pli relatif au lot n° 01. Echantillons déposés le 14/04/2026 à 9h45.
07	14/04/2026 11h48	Dépôt dématérialisé.	AU VIEUX CAMPEUR	Pli relatif aux lots n° 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08 et 09. Echantillons déposés le 13/04/2026 à 15h00.
08	14/04/2026 12h24	Dépôt dématérialisé.	AQUA MANIA TOPSTAR	Pli relatif aux lots n° 01 et 05. Echantillons déposés le 14/04/2026 à 11h00.
09	14/04/2026 15h19	Dépôt dématérialisé.	SIOEN FRANCE Division VIDAL	Pli relatif au lot n° 09.
10	14/04/2026 15h22	Dépôt dématérialisé.	EXPE SPELEMAT	Pli relatif aux lots n° 05, 06, 07, 08 et 09. Echantillons déposés le 13/04/2026 à 15h00.
11	14/04/2026 15h28	Dépôt dématérialisé.	SIOEN FRANCE Division VIDAL	Pli relatif au lot n° 01. Echantillons déposés le 13/04/2026 à 13h00.
12	15/04/2026 13h41	Dépôt dématérialisé.	AQUADIF & CO	Pli relatif aux lots n° 02, 05, 06, 07, 08 et 09. Echantillons déposés le 09/04/2026 à 9h00.
13	15/04/2026 16h18	Dépôt dématérialisé.	AQUA MANIA TOPSTAR	Pli relatif aux lots n° 01 et 05.
14	15/04/2026 16h49	Dépôt dématérialisé.	DIVE LYON	Pli relatif au lot n° 01. Echantillons déposés le 16/04/2026 à 11h50.
15	16/04/2026 11h47	Dépôt dématérialisé.	LA BULLE ANGERS	Pli relatif aux lots n° 01,02 et 05. Echantillons déposés le 16/04/2026 à 09h00.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient les suivants :

Critères Sous-critères	Valeur de notation
Valeur technique de l'offre :	45,00 / 100,00
- <i>qualité générale des produits au vue des fiches techniques et des échantillons remis :</i>	35,00 / 45,00
- <i>modalités de passation de la commande, conditions de livraison des fournitures et d'exécution de l'accord-cadre (passation et suivi des commandes, caractéristiques et qualité des emballages et modalités de reprises de ceux-ci, présentation des fournitures à la livraison, gestion des commandes de paiement, etc.) :</i>	5,00 / 45,00
- <i>qualité du service après-vente (modalités de prise en compte d'une demande de SAV, délai de remplacement ou de réparation d'un article dégradé ou détérioré, garanties commerciales complémentaires, etc.) :</i>	5,00 / 45,00
Prix :	45,00 / 100,00
Valeur environnementale de l'offre :	10,00 / 100,00
- <i>mesures proposées pour limiter l'impact environnemental des prestations : limitation des consommations (énergie, eau, carburant), réduction des déchets de tri, utilisation de matériaux / produits à faible impact environnemental, réduction des nuisances (bruit, pollution) :</i>	7,00 / 10,00
- <i>traçabilité et suivi des engagements environnementaux (suivi des actions environnementales, fourniture d'indicateurs ou bilans, contrôle du respect des engagements) :</i>	3,00 / 10,00

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 juin 2026 a émis un avis sur l'admission des candidats et le jugement des propositions et a décidé :

- pour le lot n°01 relatif à l'acquisition de vestes de mer de désigner comme titulaire l'opérateur économique SIOEN FRANCE Division VIDAL (num registre 11) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 11 960,00 € HT, soit 13 452,00 € TTC ;
- pour le lot n°02 relatif à l'acquisition de matériel de plongée de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 117 096,38 € HT, soit 140 515,66 € TTC ;
- pour le lot n°03 relatif à l'acquisition de moyens de communication et de repérage de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et appropriée dans les délais pour un montant de 101 454,00 € HT, soit 121 744,80 € TTC ;
- pour le lot n°04 relatif à l'acquisition de moyens de treuillage de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et appropriée dans les délais pour un montant de 1 994,25 € HT, soit 2 393,10 € TTC ;
- pour le lot n°05 relatif à l'acquisition de combinaisons de plongée et sauvetage et d'accessoires de protection isothermique de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 113 758,60 € HT, soit 136 510,32 € TTC ;
- pour le lot n°06 relatif à l'acquisition de paddle boards structure en dur de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 20 800,00 € HT, soit 24 960,00 € TTC ;
- pour le lot n°07 relatif à l'acquisition de paddle boards gonflables de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 12 430,00 € HT, soit 14 916,00 € TTC ;
- pour le lot n°08 relatif à l'acquisition de matériel de sauvetage de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 22 720,00 € HT, soit 27 264,00 € TTC ;

- pour le lot n°09 relatif à l'acquisition de matériel d'inondation de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 24 579,00 € HT, soit 29 494,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver la procédure de mise en concurrence, l'admission des candidats, le classement et le jugement des différentes propositions ;
- d'admettre la décision de la commission d'appel d'offres et, en conséquence ;
 - pour le lot n°01 relatif à l'acquisition de vestes de mer de désigner comme titulaire l'opérateur économique SIOEN FRANCE Division VIDAL (num registre 11) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 11 960,00 € HT, soit 13 452,00 € TTC ;
 - pour le lot n°02 relatif à l'acquisition de matériel de plongée de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 117 096,38 € HT, soit 140 515,66 € TTC ;
 - pour le lot n°03 relatif à l'acquisition de moyens de communication et de repérage de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et appropriée dans les délais pour un montant de 101 454,00 € HT, soit 121 744,80 € TTC ;
 - pour le lot n°04 relatif à l'acquisition de moyens de treuillage de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et appropriée dans les délais pour un montant de 1 994,25 € HT, soit 2 393,10 € TTC ;
 - pour le lot n°05 relatif à l'acquisition de combinaisons de plongée et sauvetage et d'accessoires de protection isothermique de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 113 758,60 € HT, soit 136 510,32 € TTC ;
 - pour le lot n°06 relatif à l'acquisition de paddle boards structure en dur de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 20 800,00 € HT, soit 24 960,00 € TTC ;
 - pour le lot n°07 relatif à l'acquisition de paddle boards gonflables de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 12 430,00 € HT, soit 14 916,00 € TTC ;
 - pour le lot n°08 relatif à l'acquisition de matériel de sauvetage de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 22 720,00 € HT, soit 27 264,00 € TTC ;
 - pour le lot n°09 relatif à l'acquisition de matériel d'inondation de désigner comme titulaire l'opérateur économique AU VIEUX CAMPEUR (numéro de registre 07) ayant remis l'offre régulière, appropriée et acceptable la mieux classée pour un montant de 24 579,00 € HT, soit 29 494,80 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer les différents accords-cadres de fournitures qui en découlent et tous documents s'y rattachant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié, publié et exécutoire

le 26 JUIN 2026

B25062026 D267

Le Président du Conseil d'administration



Stéphane VILLAIN

Pour le Président du Conseil d'administration
et par délégation,

Le Directeur départemental adjoint

Colonel Claude Lepage